Dispositif
Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique
« Les Évents »
Siège Social – Administration – Direction – RIVEHAUTE 05 59 38 67 17

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Economique 17 mars 2023

Présents

Pour la Direction : Mme Céline BELLANGER, Présidente.

Membres élus : Emilie GRACIET — Maxime ROSIER — Angèle PASSERO – Lucie LAGISQUET – Nicolas CHABALGOITY - Béatrice SAGARDOY.

Membre invité : Mme DELARD - Mme BARTHE

Membres excusés : Allande GOYHEX - Noëlle ETCHELAMENDY

Secrétaire de séance : B. SAGARDOY.

La séance est ouverte à 8H30.

En l'absence de M. GOYHEX, titulaire, M. CHABALGOITY le remplace et accède au droit de vote pour cette séance.

Point 2 : QUESTIONS CSSCT

- **Visite de l'inspectrice du travail suite à une lettre anonyme**

L'Inspectrice du Travail est arrivée mardi 14/03 vers 14H00 suite à un courrier anonyme de salariés. Elle a demandé un entretien avec la directrice adjointe en l'absence de Mme la directrice
Au cours de cette partie d'entretien, l'Inspectrice du Travail ne lit pas le courrier et reste vague abordant différentes thématiques. Elle évoque des difficultés liées aux conditions travail et plannings, demande la composition de l'équipe de Direction, depuis quand les membres sont en poste, l'organigramme et la date depuis laquelle il est effectif. Elle demande si la Direction a eu des remontées concernant un mal-être des salariés.
L'enquête interne a été évoquée : la méthodologie, les conclusions.

Dans un second temps, suite à la demande de l'Inspectrice, les membres du CSE participent à l'entretien avec la directrice adjointe.
Elle donne alors plus de détails sur le contenu du courrier reçu : désagréments liés aux travaux dans le bâtiment administratif, agression d'une enseignante par un jeune avec l'absence de

déclaration à l'Inspection du Travail et à l'Inspection académique, l'absence de chauffage (dans les ateliers et pièces) et la maltraitance morale de la part de la hiérarchie envers des salariés.
Elle questionne les changements de plannings : sont-ils habituels ou exceptionnels ? La directrice adjointe précise que le délai de prévenance de 7 jours est habituellement respecté mais que des changements peuvent être faits en cas de nécessité dans un délai moindre, avec l'accord des salariés.
L'Inspectrice du Travail questionne ensuite la mise en œuvre des travaux : durée prévu, échéances, visite des locaux. La directrice adjointe rappelle qu'un mail d'information a été envoyé faisant part de la possibilité de se décaler sur d'autres lieux pour le personnel concerné.

Concernant l'agression d'une enseignante, la déclaration d'accident du travail a été faite. L'inspectrice du Travail précise qu'il n'y a pas nécessité de transmettre ni à l'Inspection du travail ni à l'Inspection académique.
Nous évoquons la procédure sanction réparation qui est en cours de finalisation.

Point sur les travaux :
Les travaux sur l'UE 2 ont été faits pendant les vacances et sont terminés.
Concernant l'UE1 : rien n'est prévu pour le moment malgré les conditions observées (très chaud l'été).
Le médecin du travail questionne sur la prise de température dans les différents endroits et demande si les ateliers sont plus chauffés que les classes de l'UE2.
Mme BELLANGER évoque la particularité des ateliers (présence de poussières donc pas de pompe à chaleur possible par exemple). Les ateliers sont chauffés avec des chauffages à lumière rouge spécifiques pour ce type d'espace. Elle n'a eu aucune remontée concernant la température dans les ateliers.
La situation des pavillons est évoquée. Des chauffages d'appoint ont été ajoutés quand la situation a été signalée.
Au retour des vacances, le chauffage est rallumé le vendredi mais cela ne semble pas suffisant. Chaque professionnel peut aller voir M. MORIN pour faire remonter des problèmes de chauffage.
Mme BELLANGER nous informe de l'augmentation importante de la facture d'électricité. Sur deux mois : la consommation s'élève à 45000€ contre 15000 € l'an passé pour la même période. La Direction a fait le choix de ne pas mettre les températures à 19 degrés comme préconisé.

Mme BELLANGER informe de la rénovation de tous les chauffages dans le cadre de la rénovation énergétique. Un audit énergétique a été fait début janvier pour demander des financements auprès de la CNSA.
Concernant les ateliers : les éducateurs vont être consultés. Des thermomètres seront placés et une étude sur le type de chauffage à proposer sera faite.
Concernant les délais de changement de plannings non respectés :
Mme BELLANGER nous demande s'il y en a encore. Le CSE questionne sur les mails d'information (ajout de temps) sans que les fiches modificatives soient faites dans les temps (antidatées parfois) : le mail vaut-il pour modification ? Mme BELLANGER revoit ce point avec les cadres.
Le CSE regrette que lorsqu'une formation soit programmée le temps de travail soit réaménagé en fonction des horaires de la formation ce qui ne permet pas d'accomplir avant ou après certaines tâches (connexion AIRMES par exemple).
Des changements sont faits sur les transports sans explication ce qui peut déconcerter les professionnels. Le CSE précise qu'un échange verbal serait mieux reçu.

Agression d'une salariée :
La procédure sanction réparation est travaillée depuis juin 2022. Suite à cette agression, elle a été actualisée.

Nous évoquons les différentes étapes suite à l'agression du salarié : la mise en retrait du jeune raccompagné par d'autres professionnels, prise en charge de la professionnelle par la Direction (proposition de rdv médecin – information sur un dépôt de plainte possible), un temps collectif de reprise en présence de Mme BELLANGER et d'autres professionnels, des temps avec les psychologues du DITEP ou en libéral et diffusion d'un annuaire avec la liste des psychologues donnée par la médecine du travail.
Il faudra aussi rajouter la nécessité d'une note d'incident partagée susceptible d'être utilisée par la suite.
Dr MAUREL demande si une analyse des causes de l'accident de travail a été faite (arbre des causes par exemple) afin de trouver des pistes d'amélioration dans les procédures en analysant l'ensemble des facteurs.
L'outil transmis précédemment est une aide, un exemple qui permet une certaine rigueur.
Dr MAUREL questionne l'absence des points Accidents du Travail Maladies Professionnelles (ATMP) sur les PV des réunions du CSE. Un Point ATMP sera mis systématiquement à l'ordre du jour.
Au total, 7 accidents du travail en 2022.

Maltraitance morale de la part de la hiérarchie :
Mme BELLANGER observe qu'il n'y a eu aucun retour de cet ordre-là lors des dernières réunions officielles et questionne l'équipe du CSE. Le CSE travaille sur cette question suite à une interpellation d'un salarié cette semaine.
Mme BARTHE fait part des difficultés pour le conseil d'administration de se positionner pour le moment sachant qu'il n'y a rien de concret et se questionne sur la démarche à entreprendre pour améliorer les choses.
Elle questionne Dr MAUREL sur la possibilité d'une aide de sa part. Dr MAUREL présente les ressources internes de la médecine du travail qui sont peu nombreuses :

- La psychologue du travail (qui peut nous aider dans la démarche, aider à la construction d'outils) ;
- Les salariés qui le souhaitent peuvent rencontrer le médecin en passant par l'employeur ou non.

Depuis février 2021, 23 % des salariés qui ont été le rencontrer (40 environ) se sont plaints auprès du médecin du travail de : manque de clarté, problème et maladresse de communication, « volonté de dégraisser », mails, hiérarchie trop distante, pas d'association dans les changements, écarts qui se creusent entre le terrain et l'administratif, manque de respect.
Mme BARTHE précise que beaucoup de ses points ont été abordés dans l'enquête et questionne Dr MAUREL sur une évolution depuis l'enquête. Dr MAUREL ne peut répondre ayant eu peu d'informations depuis août 2022.
La médecine du travail reste disponible si nous avons des questions et confirme l'intérêt de faire appel à un cabinet d'audit indépendant.

Pour rappel : Numéro Médecine du Travail : 05-59-69-30-97.

- Organisation/révision DUERP

Le DUERP doit être revu une fois par an minimum et la dernière révision date d'avril 2022.
Une ½ journée de travail sera prévue au mois d'avril pour l'actualiser.

- Information rétroplanning QVCT

Le Plan d'action a été relancé et une réunion bilan a eu lieu le 10/03.
Le livret d'accueil des salariés reste à finaliser et un nouveau plan d'action va être mis en place avec deux professionnels animateurs QVCT.
L'objectif est de former de nouveaux animateurs d'ici la fin de l'année (idéalement 6). Ils pourront bénéficier d'une formation initiale.
Le choix du périmètre : le service général (à Rivehaute et à Oloron).
Le rétroplanning et temps d'échange sont à fixer mais se dérouleront en mai et juin sur trois heures.
En avril : une rencontre des animateurs sera programmée pour qu'ils puissent se réapproprier les outils.

QUESTIONS DIVERSES

- Rétroplanning CPOM

Une rencontre avec Mme SEGURA (ARS) a eu lieu le 08 février 2023 avec M. BARRY, Mme BARTHE et Mme BELLANGER.

Début mai 2023 : validation autodiagnostic global (gestion RH, usagers, ...) et les orientations des fiches action (document de l'ARS avec des points obligatoires et d'autres opérationnels qui renvoient au Plan Régional de Santé.

Juillet 2023 : rédaction des fiches action et écriture du contrat socle.

Octobre 2023 : finalisation et signature du document pour une application prévue en janvier 2024.

Le souhait d'acquérir un local à Oloron a été abordé avec l'inspectrice, projet qu'elle valide. Me SEGURA a demandé le plan de financement (validation dans les deux mois qui suivent).

- Accident du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP) : 0 depuis le 5 décembre 2022
- Validation des PV des réunions du 03 février 2023 et du 23 février 2023.

Tous les points ne pouvant être traités ce jour, l'information marche de l'entreprise et les questions économiques et sociales le seront lors d'une réunion extraordinaire lundi 20.03.2023 à 15H00.

- Information marche de l'entreprise

Point 1 : QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

- Il apparaît nécessaire que chacun des professionnels aient un temps journalier pour pouvoir se connecter aux différents supports (mail, AIRMES, SKELLO). Est-il prévu qu'un temps spécifique soit dégagé à cette fin ? Si oui, à partir de quand et comment vous l'envisagez ?

- Suite au PV du 06/01/2023 où il est mentionné la programmation d'un bilan du fonctionnement institutionnel en plateformes, quelles sont vos pistes de travail ?
- Point sortie cidrerie
- Site internet : retour sur la rencontre avec la chargée de communication
- Règlement intérieur du CSE
- Livret d'accueil salariés + annexes
- Index égalité hommes/femmes
- Point BDES
- Calendrier prévisionnel 2023-2024

Séance levée à 11H00.

B. SAGARDOY, secrétaire du CSE.